

ANNEXE XVII  
(article 58)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU  
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 510

**CHAPITRE I**

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET EMBAUCHE DU  
PERSONNEL D'APPOINT POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

**SECTION I**

NATURE DES SERVICES ET DESCRIPTION DES PROJETS

**1.** La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en relevés et mise en plan de bâtiments, en dessin assisté par ordinateur et l'embauche du personnel d'appoint.

**2.** Les services professionnels et techniques et le personnel d'appoint sont requis pour la gestion de l'occupation de l'espace, la confection des relevés, la mise en plan, l'intégration des données dans un progiciel de gestion, pour les inspections et les études d'opportunité de barrages ainsi que pour la réalisation, la gestion et la coordination des études, des analyses, des expertises, de la planification, de la préparation des plans et devis, de la surveillance des travaux, des services durant la construction, et du contrôle de la qualité des projets en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération.

**SECTION II**

LOCALISATION

**3.** Les services professionnels, les services techniques et le personnel d'appoint décrits aux articles 1 et 2 sont requis dans la cadre de divers projets localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence d'agglomération.

**TOTAL : 198 628,59 \$**